



HAL
open science

La surénonciation comme norme du genre. L'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique.

Francis Grossmann, Fanny Rinck

► To cite this version:

Francis Grossmann, Fanny Rinck. La surénonciation comme norme du genre. L'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique.. *Langages*, 2004, 156, pp.34-50. halshs-00418119

HAL Id: halshs-00418119

<https://shs.hal.science/halshs-00418119v1>

Submitted on 9 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur

Référence Grossmann F. et Rinck F. (2004). La surénonciation comme norme du genre. L'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique, *Langages*, 156, 34-50. (*Langages* n° 156, A. Rabatel (ed.), (2004). Effacement énonciatif et discours rapportés)

Grossmann, F. et Rinck, F.
Lidilem, E.A. 609
francis.grossmann@u-grenoble3.fr
fanny.rinck@u-grenoble3.fr

LA SURENONCIATION COMME NORME DU GENRE : L'EXEMPLE DE L'ARTICLE DE RECHERCHE ET DU DICTIONNAIRE EN LINGUISTIQUE

1 Introduction

Si l'on se reporte aux définitions proposées par ses initiateurs (Rabatel, 2003), la surénonciation se définit par le fait qu'un énonciateur domine, au moins pour un temps, le jeu énonciatif. A l'oral, cette régie gouverne, entre autres, la gestion des tours de parole, la ratification ou l'invalidation du dit d'autrui, la reformulation. A l'écrit, la notion concerne la problématique du discours rapporté et plus largement la pluralité des voix dans le discours, que nous traiterons ici en termes de dialogisme¹ en nous centrant sur la question de la hiérarchisation des énonciateurs.

Dans les genres écrits qui nous intéressent, la posture de surénonciation répond à une norme du genre : argumenter en faveur d'un point de vue oblige en effet à construire un texte qui marque la position de surplomb de l'instance de prise en charge énonciative. Est soulignée d'ailleurs, dans le cadre de la didactique de l'écrit (voir par ex. Boch & Grossmann, 2002), l'importance de « parler en son nom propre », pour éviter de produire un texte dans lequel se manifeste une position de sousénonciation.

Il existe différentes manières de se présenter comme surénonciateur et les genres actualisent différents procédés linguistiques permettant cette posture. Notre premier objectif est d'explorer cette diversité dans les deux genres étudiés (articles de recherche et dictionnaires de linguistique). On peut faire l'hypothèse en effet que, tout en respectant les normes² des genres « académiques », ils produisent des formes spécifiques, liées à leur identité générique. Aussi, s'il est possible, empiriquement, de repérer les effets surénonciatifs associés à telle ou telle marque, ou plutôt à tel ou tel réseau de marques, il convient également de préciser la manière dont un genre de discours favorise potentiellement, à travers les caractéristiques discursives et linguistiques qui lui sont propres, la posture de surénonciation. Le deuxième objectif de notre analyse consiste à mettre en relation la prise en charge énonciative avec la responsabilité auctoriale et à montrer comment la surénonciation joue un rôle argumentatif³ de légitimation d'un point de vue d'auteur⁴.

¹ Nous n'entrons pas dans le débat terminologique concernant les distinctions entre les notions de « polyphonie » et de « dialogisme » (voir par ex. Bres et Verine, 2002, et Rabatel, dans l'introduction de ce numéro).

² Certaines formes de surénonciation, comme l'ironie par exemple, y sont sans doute tendanciellement prohibées, d'autres peuvent être fortement conventionnelles, jusqu'à être routinisées.

³ La notion d'argumentation est ici entendue au sens large, défini par J.B. Grize (1990) en tant que démarche visant à modifier les représentations d'autrui, par les moyens du discours. Il existe a priori sur ce plan une différence entre les deux genres étudiés ici, puisque le statut du dictionnaire semble le conduire plutôt du côté de l'explication que de l'argumentation — le passage d'un destinataire profane à un destinataire d'experts conduisant inversement de l'explication à l'argumentation (Plantin, 2002, p.254). Malgré ces différences, nous postulons que les deux genres ont une visée argumentative de légitimation des points de vue. Nous revenons plus loin sur le statut de l'explication dans les deux genres.

⁴ Nous rejoignons ici, par une autre voie, la question des rituels sociolangagiers légitimant l'écriture, déjà abordée dans le n°105 de la revue *Langages* (Beacco, dir., 1992), en y intégrant le problème de la responsabilité auctoriale.

2 Surénonciation et auctorialité

2.1 Cohérence polyphonique

Une étude textuelle qui se donne comme objet d'analyser les effets de surénonciation en contexte d'effacement énonciatif, dans le cadre d'une approche attentive à la multiplicité des points de vue et à leur hiérarchisation est loin d'aller de soi, puisqu'elle concerne différents niveaux d'analyse.

En son point de départ, notre approche conserve le cadre général de la théorie polyphonique développée par Ducrot. Le repérage des marques linguistiques, nécessaire à l'identification des instances de prise en charge énonciative (les énonciateurs) n'est cependant pas suffisant pour rendre compte de la prise en charge, au niveau textuel, des contenus assertés, lorsque le locuteur semble les prendre lui-même à son compte. Une telle prise en charge par L1/E1 (selon la terminologie de Rabatel, dans l'introduction de ce numéro) implique qu'existe, en dépit de la prolifération des voix, ce que K. Fløttum (2002, p.342) propose de nommer une *cohérence polyphonique*, c'est-à-dire une cohérence entre les différents points de vue et leurs énonciateurs, cohérence dont on peut faire l'hypothèse avec cet auteur qu'elle est attendue par le récepteur.

Une telle proposition revient à postuler que se joue, dans l'interprétation, un principe d'économie⁵ dans la prolifération des voix observée au niveau linguistique. Elle représente une solution intégrative, qui permet un regroupement – programmatique au moins – entre les différentes instances qui peuvent être indexées au locuteur, tout en les maintenant dans leur irréductible hétérogénéité ; ce point nous paraît essentiel car, on le verra pour le cas des articles de recherche, l'instance de prise en charge énonciative L1/E1 n'a rien d'homogène : pour le dire rapidement, on peut aussi bien avoir affaire par exemple au « je » de l'auteur empirique qu'à un énonciateur universel⁶.

La notion de cohérence polyphonique nous conduit alors à mettre en relation la dimension énonciative avec la problématique de l'auctorialité, i.e. cette instance extérieure au texte qui en assume la responsabilité : un point de vue repéré linguistiquement au niveau de l'énoncé ne peut en effet être indexé à L1/E1 que si l'on peut dire que ce dernier en est responsable, non en termes strictement énonciatifs mais en termes d'auctorialité. Au niveau énonciatif, l'ensemble des instances de prise en charge énonciative indexées à L1/E1 fonctionne donc comme une représentation dans le texte de l'instance auctoriale, responsable de la textualité et garante en cela des contenus assertés.

On rejoint ici ce que M. Couturier (1995, p. 22) traite en termes de *figure de l'auteur*, i.e. l'auteur comme principal sujet énonciatif reconstruit dans l'acte même de lecture. Désigner par le terme de « sujet » les instances énonciatives où s'originent les points de vue est cependant loin d'être satisfaisant, et il nous faut à nouveau insister sur l'hétérogénéité de l'énonciateur L1/E1 au niveau textuel. Notons que d'un point de vue sociolinguistique, la figure de l'auteur se dessine elle-même différemment, selon des variables caractérisant le type d'auteur que l'on prétend être ou que l'on est malgré soi, en particulier la discipline, le statut (auteur néophyte vs auteur confirmé, maître ou disciple), la culture de laboratoire ou d'équipe ; elle prend aussi en compte les formes d'auctorialité (signature individuelle ou plurielle, construction éditoriale d'une hiérarchie des auteurs). On voit qu'une telle approche, si elle ne conduit pas à revenir sur la dissociation du couple position énonciative/statut ou place aboutit cependant à intégrer la variation sociohistorique dans l'analyse, au moins à titre de principe explicatif⁷, au même titre que la configuration opérée par les genres.

⁵ Voir la saturation des variables que les faits linguistiques ne peuvent saturer chez K. Fløttum (ibid. p.341).

⁶ Ce problème est mis en évidence, en des termes proches, par M. Ali Bouacha (1995) qui, analysant comment se construit linguistiquement le sujet philosophique dans les *Méditations* de Descartes, montre la déformabilité des valeurs du « je », dès lors que l'on dépasse le cadre phrastique pour observer son déploiement dans le texte, mais aussi parce que c'est une propriété de « je » dans ce discours que de transformer un marquage indiciel en catégorie philosophique.

⁷ Nous souscrivons au point de vue de Rabatel, qui refuse, à juste titre, toute interprétation mécanique de ces postures en termes de places, de rôles sociaux ou de statuts ; l'intégration de la variable sociale ne signifie pas qu'il y ait obligatoirement

2.2 Surénonciation et légitimation du point de vue d'auteur

La notion de surénonciation ouvre des pistes intéressantes pour analyser la manière dont la dimension énonciative des textes joue un rôle argumentatif, dans le sens où la hiérarchisation énonciative favorise l'adhésion au point de vue de l'auteur. Le discours rapporté et le dialogisme, aux fondements de la posture de surplomb de L1/E1, peuvent en effet être envisagés comme participant d'une visée argumentative légitimant le discours, c'est-à-dire montrant sa qualité et sa pertinence scientifiques.

Certes, le discours rapporté et le dialogisme ont d'abord une fonction explicative dans les deux genres : les dictionnaires expliquent une notion en faisant référence aux travaux du domaine, cependant que, dans les articles, l'auteur doit montrer comment son approche se situe par rapport aux approches existantes. Explication et légitimation sont cependant indissociables : la construction des objets de connaissance ne va pas sans procédés par lesquels le discours se présente comme autorisé. La figure de garant qui se profile ainsi diffère suivant les genres : le dictionnaire légitime l'explication en la montrant comme scientifique mais aussi comme opératoire dans un champ donné, tandis que l'article met en évidence la scientificité et la singularité de l'approche présentée⁸. Une étude du dialogisme doit ainsi permettre de caractériser ces différences d'un point de vue interne, à travers l'établissement des relations hiérarchiques entre énonciateurs et de la cohérence des points de vue pris en charge par L1/E1.

3 L'effacement énonciatif dans le « discours théorique »

Les genres discursifs en usage dans un domaine d'activité sont le produit des communautés de discours qu'ils contribuent à structurer (Swales, 1990) : de ce point de vue, les genres étudiés, ont un statut institutionnel spécifique, et remplissent des fonctions différentes en termes d'apports au domaine disciplinaire. Si l'article concerne le versant de la production des savoirs, le dictionnaire s'attache à leur communication et leur diffusion. Cependant, comme on l'a souvent montré (voir par ex. D. Jacobi (1999)), il n'y a pas rupture mais continuum entre vulgarisation et recherche, ce qui peut expliquer aussi certaines caractéristiques communes. La dénomination *discours théorique* (DT) s'applique aux caractéristiques énonciatives des deux genres : les articles, comme les dictionnaires, représentent de manière relativement prototypique le DT, tel qu'il a été mis en évidence à partir des typologies textuelles fondées sur des critères énonciatifs (Benveniste, 1974, Simonin-Grumbach, 1975 et Bronckart, 1985). La spécificité du DT est qu'il tend à s'autonomiser par rapport à la situation d'énonciation, de sorte que l'interprétation peut se faire indépendamment d'hypothèses sur la situation où l'énoncé a été produit. En d'autres termes, toute référence à la situation d'énonciation, et toute trace de la subjectivité du locuteur y sont (tendanciellement) bloquées, suivant une procédure d'effacement énonciatif. Comme le montre G. Philippe (2002), signalant la nécessité de compléter l'approche proposée par Benveniste à propos de l'opposition discours vs récit, l'effacement énonciatif ne se caractérise pas uniquement en terme d'exclusions et d'absence, mais comme une possibilité qu'a le discours d'autonomiser son objet en semblant le couper du locuteur. Discours désembrayé et objectivant, le DT apparaît ainsi comme emblématique de ce qu'A. Rabatel (ici même) traite en termes d'effacement énonciatif maximal. Cependant, bien qu'heuristique, cette notion de DT ne doit pas masquer la diversité des genres concernés, leurs différences en termes de prise en charge énonciative, et de statut de l'auctorialité.

symétrie entre position énonciative d'une part, place ou statut d'autre part : le social et le langagier, bien que liés, restent deux ordres distincts.

⁸ Il faudrait tenir compte également des différents types d'articles (enquêtes de terrain, réflexion épistémologique, synthèse théorique) : l'explication scientifique en dépend, et peut parfois se rapprocher plus ou moins de la didacticité caractéristique des dictionnaires.

Nous appuierons notre réflexion sur une trentaine d'articles de revue⁹ concernant plus précisément la linguistique du discours et de l'énonciation, et sur quatre dictionnaires¹⁰, centrés également sur l'analyse du discours, la linguistique de l'énonciation ou la pragmatique. Notre hypothèse de travail part du fait que les articles de ces revues, comme les dictionnaires analysés semblent reposer sur un même ethos (Maingueneau, 1984, p.100), qui encourage la désinscription énonciative, tout en nécessitant cependant aussi, parallèlement, la construction d'un point de vue d'auteur. La désinscription énonciative qui les caractérise ne les conduit donc aucunement à les priver de locuteur, et joue elle-même un rôle dans la visée argumentative. Cette tension – qui varie évidemment en fonction des deux genres étudiés – conduit à poser en des termes spécifiques la question de la surénonciation. Comment, et sous quelles formes se construit la hiérarchisation des points de vue en faveur de L1/E1 ? Nous considérerons d'abord le cas des dictionnaires, dans lesquels la désinscription semble maximale, pour examiner ensuite les articles de revue, qui se révèlent, sous cet aspect, plus complexes.

4 La surénonciation dans les dictionnaires

4.1 Logiques énonciatives du genre dictionnaire

Relevons d'abord l'ambivalence du statut du dictionnaire en Sciences Humaines : en tant qu'outil didactique, il apparaît comme un discours second, par rapport aux discours scientifiques qui ont préalablement construit le champ ; mais, en tant qu'instrument de légitimation, il peut être considéré aussi comme un *genre constituant* (Maingueneau et Cossutta, 1995) servant de garant à une communauté, ici disciplinaire, ou encore de manifeste d'école. Cette dualité a son corrélat énonciatif : puisque la logique du dictionnaire repose d'abord sur la définition des termes, la question reste parfois ouverte de savoir si les normes définitionnelles sont celles des auteurs du dictionnaire ou bien si elles appartiennent au cadre théorique auquel se réfère la définition. Ainsi s'explique l'ambiguïté de certaines définitions, comme celle-ci :

(1) L'intervention ne doit pas être confondue avec le tour de parole (TCAD, « Intervention », p. 159).

Convient-il ici d'analyser la prescription comme émanant des auteurs de la terminologie, ou bien doit-on admettre que les auteurs du dictionnaire en endossent aussi la responsabilité ? On voit les ambiguïtés de la doxa : dans les cas de quasi fusion des points de vue, l'énonciateur confère bien un statut universel au discours, son propre point de vue se fondant dans celui d'autrui. Dans d'autres, comme celui qui vient d'être cité, qui concerne surtout les termes les plus techniques, L1/E1, s'il continue à offrir sa caution, la restreint au cadre dont elle est issue. A l'effacement énonciatif, constitutif du genre, correspond alors un effacement argumentatif. On peut parler de sousénonciation, l'énonciateur – dans l'article concerné – jouant le rôle de simple relais. Dans d'autres cas, au contraire, l'effacement apparent se double d'une mise en perspective et d'une discussion du point de vue rapporté, en fonction de celui qu'assume l'auteur de l'article, ou de la ligne éditoriale de l'ouvrage : l'appartenance à une école particulière (la praxématique, dans le cas du TCAD), l'adhésion à un point de vue (la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson dans le DEP) ou bien encore le prisme disciplinaire adopté (l'analyse du discours pour le DAD, la pragmatique interactionnelle pour le GTAD). Un point de vue d'auteur se manifeste à deux niveaux, au sein de l'article même,

⁹ Les articles sont tirés de *Cahiers de Praxématique* (CDP), *Faits de Langues* (FDL), *Langue Française* (LFR), et *Recherches linguistiques de Vincennes* (RLV).

¹⁰ Les dictionnaires sont les suivants : Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dir.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du Discours*, Paris, Seuil (désormais DAD) ; Détrie, C., Siblot, P., Vérine, B. (dir.) (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours, une approche praxématique*, Paris, Champion (désormais TCAD) ; Moeschler, J. et Reboul, A. (1994) ; *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil (désormais DEP) ; de Nuchèze, V. et Colletta, J.-M. (dir.) (2002), *Guide terminologique pour l'analyse du discours*, Berne, P. Lang (désormais GTAD).

mais aussi à travers l'ouvrage dans son ensemble, qui semble dessiner la figure d'un super-énonciateur transcendant les points de vue particuliers. Cependant, l'idée qu'un énonciateur englobant et unique affleurerait en permanence rendrait mal compte de la diversité observée : dans le genre dictionnaire, fondé sur la division en notions¹¹, la cohérence polyphonique, si elle n'est pas exclue, reste toujours problématique. A l'hétérogénéité des référents théoriques s'ajoute le statut complexe de l'auctorialité, en raison du caractère collectif des ouvrages, et de l'inégalité de statut des différents auteurs. Cette diversité est masquée par l'uniformité apparente du système énonciatif, l'utilisation quasi exclusive du délocuté étant la norme et la valeur du *on* étant plutôt celle d'un indéfini universalisant, le *nous* étant généralement exclu¹².

4.2 Des formes de surénonciation inscrites dans l'organisation structurale

En sélectionnant les entrées, le dictionnaire intronise les notions admises, le système des renvois spécifiant et limitant les parcours conceptuels possibles. Cette sélection permet aussi de distinguer deux instances autoriales distinctes quoique complémentaires. La première conduit à officialiser les notions dans le champ disciplinaire¹³, en leur conférant la dignité de notions clés, puisque répertoriées. La seconde constitue chaque auteur d'article comme responsable de son énonciation : les notions appartenant en propre aux auteurs, principaux ou secondaires, du dictionnaire (souvent rédigées par ces auteurs eux-mêmes, dans le DAD) font l'objet d'une mise au point dans laquelle un point de vue critique peut être exprimé.

Le procédé du renvoi, grâce à la mise en gras et à l'astérisque, offre un moyen métalinguistique proprement scriptural de surplomber un point de vue, comme le montre l'exemple (2) : récusant l'approche de la langue comme système, l'article enserme dans sa conclusion l'approche systémique de la langue dans les mailles d'un filet conceptuel de renvois, qui conduisent à démonter la notion même qui est analysée :

(2) L'éviction des usagers de la parole au profit du système institué a pour conséquence la **réification*** du sens et la non-prise en compte de la production de sens. Les **interactions verbales***, les **ratages de la parole*** ne peuvent y prendre place. (TCAD, « Système », p.337).

La notion saussurienne de système se trouve ainsi condamnée, non seulement par le fait qu'elle tend à « réifier » la langue, mais aussi par tout ce qu'elle laisse échapper (et qui fait l'objet d'entrées spécifiques du dictionnaire).

4.3 L'énonciateur universel comme surénonciateur

Le dictionnaire, on l'a vu, tend à effacer le dialogisme pour présenter un point de vue doxique. Pour ce faire, il met en scène de manière privilégiée un énonciateur universel¹⁴, dont les garants sont variables : l'EU peut renvoyer à la Science (le dictionnaire entérine ce qu'il évalue comme validé scientifiquement), comme à l'usage (le dictionnaire signale la prédominance d'un point de vue ou d'une définition dans le champ)¹⁵. Les dictionnaires pratiquent peu le discours rapporté, ils utilisent plutôt un *discours multiréférencé*, dans lequel les noms propres d'auteurs jouent le rôle de balises théoriques (Grossmann, 2002, 2003) et confortent le point de vue de L1/E1. Ce phénomène est renforcé par le recours aux formes de l'énonciation historique qui permet, pour plagier le mot de Benveniste, de laisser les théories

¹¹ Avec des différences notables suivant les dictionnaires : ainsi le DEP maintient un découpage en chapitres, permettant également une présentation beaucoup plus développée des notions.

¹² Même si l'on trouve quelques rares dérogations à ce principe.

¹³ D'une manière générale, dans le DAD, l'écuménisme affiché permet à nombre d'auteurs de présenter « leur » notion, tandis que dans le TCAD, le souci de cohérence d'école fait dominer la logique collective.

¹⁴ La manière dont est mis en scène cet énonciateur universel varie en fonction de la conception adoptée (par ex. dictionnaire d'école vs dictionnaire de synthèse).

¹⁵ Par exemple, à l'entrée 'Intertextualité' du DAD, p.328 : « L'usage a tendance à employer *intertexte* quand il s'agit de relations à des textes sources précis (citation, parodie) et *interdiscours* pour des ensembles plus diffus : ainsi on dira plutôt « La parole s'exerce dans un vaste interdiscours ».

parler elles-mêmes, en refusant toute subjectivité apparente. L'instance évaluative – ou sujet modal – se manifeste sous des formes bien connues (notamment à travers la modalisation appréciative, ou la présupposition : « *Ce principe est censé « remplacer » les maximales conversationnelles* », GTAD, « Inférence », p.84). La prise en charge d'un point de vue critique est en outre souvent euphémisée, par des modalités du type *sembler, pouvoir* ou par le recours à un *on* qui joue sur l'indistinction de ses valeurs exclusives et inclusives :

(3) **On peut aussi reprocher** aux analyses se voulant strictement linguistiques d'avoir répandu l'idée que la négation n'est complète que lorsqu'elle affecte le prédicat : l'influence de la conception logique de la négation y est certainement pour beaucoup. (TCAD, « Négation », p.199).

Paradoxalement, c'est à travers cette euphémisation même que s'exerce une première forme de surénonciation : en tant que discours doxique, le dictionnaire lorsqu'il exprime un point de vue, cherche à l'exprimer au nom d'une vérité universelle et la forme euphémisée liée à l'ethos fournit une garantie supplémentaire de scientificité.

Le dictionnaire évalue en outre la pertinence des notions traitées en entrées en les plaçant dans un cadre historique ou conceptuel. Le *cadrage*¹⁶ *historique* a pour fonction de situer une notion, en la rapportant à son origine et conduit parfois aussi à questionner son statut disciplinaire (*On peut s'interroger sur le bien-fondé de cette entrée*, TCAD, « Idéologie », p.146). Il se marque dans l'incipit des articles des dictionnaires, qui comprend souvent les adverbes *traditionnellement* ou *classiquement*... venant modifier des verbes de dire, de nomination ou de définition avec le *on* indéfini (*on dit que, on appelle, on définit*...). D'autres structures jouent le même rôle : des passifs à valeur impersonnelle (*traditionnellement, à l'origine... est appelé X*) ou encore des formules métalinguistiques faisant du nom défini l'agent de sa propre définition (*X dénomme traditionnellement, habituellement..., X renvoie traditionnellement à...*).

Le *cadrage conceptuel* s'effectue à partir de la présentation préalable d'un discours appartenant au sens commun ou à l'intuition, auquel le dictionnaire oppose ensuite un point de vue se voulant plus exact. La posture surénonciative impliquée par cette forme de cadrage se manifeste aussi à travers la manière de découper le champ disciplinaire, y compris à travers la détermination des paradigmes, comme le montre le découpage binaire opéré dans le DEP :

(4) **A l'heure actuelle**, il existe **deux paradigmes principaux en pragmatique, que nous nommerons pragmatique intégrée et pragmatique cognitive** (...). (DEP, p.79).

Ce privilège de la nomination des paradigmes résulte de la fonction même du dictionnaire : s'il rappelle l'usage, il institue aussi une cartographie conceptuelle.

4.4 *Enonciation historique et narrativisation*

Le genre dictionnaire résout les différences d'approche à travers une vision téléologique, qui programme le déroulement des évolutions. Le surplomb théorique, impliquant une mise en scène narrative des points de vue, se marque typiquement à travers des déictiques textuels tels que *désormais* ou *depuis*, des particules négatives impliquant l'impossibilité du retour en arrière comme *ne... plus*, des conjonctives comparant un état antérieur et un état actuel ou encore des adverbes indiquant la préférence comme *plutôt* ; le point de vue dominé est rejeté dans l'arrière-cour de l'histoire, ce dont témoignent aussi, comme dans l'exemple (5), les antithèses lexicales (*significations antagonistes* vs *significations multiples et mouvantes*) :

(5) une partie des lexicologues prennent **désormais** leurs références philosophiques chez C.S. Peirce ou chez L. Wittgenstein (« faites vous enseigner la signification par l'usage », 1986 :235) **plutôt que** chez

¹⁶ Nous appelons ici *cadrage* le procédé qui consiste à contextualiser historiquement les notions définies, mais aussi à spécifier leurs principales oscillations conceptuelles dans le champ.

F.de Saussure. En analyse du discours – 1 pour le courant le plus proche des ethnologues – l'unicité du signe lexical n'est **plus** postulée ; le sens se construit dans l'interaction et imbrique le mot dans les activités pratiques d'acteurs* situées dans des contextes d'action variés. Les significations ne sont pas davantage « antagonistes » **comme lorsque** M. Pêcheux travaillait sur des discours politiques, elles apparaissent **plutôt** multiples et mouvantes » (DAD, « Mot », p.396).

La visée argumentative s'inscrit au cœur du dispositif de narration, l'énonciation de type historique tendant à transformer les notions elles-mêmes en actants du récit scientifique : les notions s'autonomisent, et fonctionnent comme agents, l'introduction d'un point de vue d'auteur se faisant sous couvert des propriétés de la notion elle-même :

(6) La notion d'interaction verbale vient corriger le schéma de la communication popularisé par Jakobson (1963) (...) (TCAD, « Interaction verbale », pp. 152-153).

En présentant les paradigmes sur le mode narratif, l'énonciateur principal, qui connaît le sens de l'histoire, qualifie ou disqualifie les théories et les points de vue : ainsi, telle thèse *a depuis été battue en brèche* par la praxématique (TCAD, « Langue/Parole/Discours », p.169), ou *doit laisser la place* (DAD, « Conditions de production » p.119). L'argumentation recourt au lexique pour marquer la domination du point de vue et s'appuie aussi sur des rôles pré-définis, à l'aide d'étiquettes généralisantes (en gras dans l'exemple 7). Ainsi, plutôt que de défendre directement une thèse ou une assertion, les auteurs du dictionnaire attribuent des rôles qu'ils font jouer aux acteurs du champ, et se placent en position d'arbitres, grâce à des procédés bien connus (soulignés dans l'exemple) : modalisateurs appréciatifs, adverbes paradigmatiques (Nølke, 1983) marquant la focalisation (du type *surtout* ou *même*), focalisateurs à valeur contrastive (*c'est au contraire...*), etc.

(7) **Les pragmaticiens** ont parfois reproché **aux spécialistes de l'énonciation** de s'intéresser exclusivement aux relations énonciateur-énoncé, et de ne pas tenir compte, dans leurs analyses, des fonctionnements et contraintes de l'interlocution. C'est surtout vrai des travaux relatifs à la subjectivité langagière (...), dont le fondement paraît être le présupposé *subjectiviste* selon lequel le sujet-locuteur est seul maître de son discours. Dans **les travaux portant sur la polyphonie et l'intertextualité**, c'est au contraire l'intersubjectivité qui est mise au premier plan. (GTAD, « Énonciation », p.65).

A partir des deux points de vue mis en scène, celui des « pragmaticiens » et celui des « spécialistes de l'énonciation » ; il n'y a pas effacement énonciatif de la voix de E1, mais construction d'une position en retrait, qu'on peut qualifier ici aussi de surplombante (elle produit un effet de surénonciation)¹⁷. D'une manière générale, le recours à ces étiquettes permet de renforcer une vision scénique du champ scientifique, en réifiant les courants ou les problématiques, présentés plus ou moins positivement par l'énonciateur principal, avec un effet de synthèse classante :

(8) Les problématiques du dialogisme* ou de l'hétérogénéité* constitutive montrent que l'intradiscours est traversé par l'interdiscours. (DAD, « Intradiscours », p.329).

4.5 Surénonciation et aspects dialogiques de l'argumentation

Une présentation apparemment dialogique peut valoriser un point de vue, dont la domination se construit « en creux », à partir d'une critique raisonnée des fondements d'une notion princeps (cf. l'article « Motivation », dans le TCAD, pp. 194-195). Mais en général, les dictionnaires s'efforcent plutôt de présenter une vue panoramique, en identifiant les courants ou les noms d'auteurs, considérés comme autant d'angles de vue possibles sur la notion à définir. Les expressions linguistiques qui permettent de le faire sont des *cadreurs* (Wilmet,

¹⁷ Les modaux de désinscription énonciative (cf. « dont le fondement paraît être ») ont moins pour fonction d'atténuer la portée polémique du propos (cf. « le présupposé subjectiviste ») que de porter l'ethos objectif convenant au genre scientifique.

1998 : 538) comme *Pour* [Nom de discipline, d'auteur ou d'école], ou *Du point de vue de* [Nom de discipline ou d'école] dont l'usage se révèle cependant ambivalent. Ces cadreurs permettent en effet d'introduire une succession de points de vue, dont l'égale dignité est reconnue. Mais ils offrent aussi le moyen, lorsqu'ils apparaissent en synthèse, de marquer la domination d'un point de vue particulier. Les cadreurs *pour* ou du *point de vue de* introduisent alors un développement venant résoudre des difficultés mises en évidence dans l'article¹⁸. Plus subtilement, ils reformulent, en fonction d'un nouveau cadre conceptuel, la définition d'une catégorie ancienne, comme ci-dessous en (9) à propos des figures rhétoriques :

(9) Pour la praxématique, la figure manifeste exemplairement la dialectique de la production de sens, effectuée dans le temps de l'à-dire*. (...) (TCAD, « Figure », p.125).

La question du statut de l'auteur interfère aussi dans cette problématique dialogique. Dans le TCAD, dictionnaire d'école, la fusion est constante – et d'ailleurs pleinement assumée entre le point de vue de l'énonciateur principal et le point de vue de l'école praxématique. La figure de l'auteur est théoriquement pré-construite, le travail opéré consistant à évaluer les concepts et les théories présentés à l'aune de cette approche. Dans les autres dictionnaires, à l'exception peut-être du DEP, qui se veut moins un dictionnaire qu'une synthèse critique, la construction d'une figure d'auteur collectif reste plus incertaine, et mouvante. Dans le DAD, par exemple, où l'on a affaire à deux auteurs principaux, le principe de juxtaposition est parfois utilisé, entérinant l'égalité de traitement énonciatif :

(10) La notion de compétence discursive prend des valeurs variables selon le sens qui est donné à « discursive », elle est souvent mise en contraste avec la notion de « compétence linguistique » introduite par N. Chomsky. (...)

Pour P. Charaudeau (2000b), (...);

Chez D. Maingueneau (1984), (DAD, « Compétence discursive », p. 113-114).

La présentation des points de vue dans les dictionnaires n'aboutit pas toujours à mettre les énonciateurs mis en scène sur un pied d'égalité. L1/E1 peut par exemple exprimer son accord ou son désaccord avec e2, en situant le point de vue par rapport au cadre d'analyse qu'il privilégie :

(11) Une telle modélisation **entre en cohérence** avec les **hypothèses fondatrices de la praxématique**, qui place au centre de sa théorisation le sujet producteur de discours et la construction des sujets en discours. Elle peut servir de cadre englobant aux études linguistiques de Bres (1993) sur la production d'identité sociale dans le récit oral, ainsi qu'aux analyses textuelles réunies par Bres, Détrie et Siblot (1996) sur les figures de l'interculturalité* dans le roman contemporain. (TCAD, « Ipséité », p.162).

Mais il peut s'appuyer également sur un énonciateur secondaire utilisé pour disqualifier un point de vue ou une approche. L1/E1 fait ainsi endosser à e2 la responsabilité d'un point de vue critique (cf. la fin de l'article « Méthode harrissienne » du DAD, p.379) ; on trouve là une forme de sousénonciation qui n'est que provisoire, l'ethos « académique » permettant souvent à L1/E1 de reprendre la main *in fine*, en s'appuyant sur des structures concessives (*cependant, néanmoins*) ou sur des conditionnels. Le dictionnaire – en particulier le DAD – adopte en effet un ton consensuel, visant à valoriser les apports, même lorsqu'ils sont issus d'une théorie présentée de manière critique.

5 La surénonciation dans les articles de revue

5.1 Des coups de force dans des énoncés impersonnels.

¹⁸ A la différence de *selon*, qui n'est pas utilisé pour marquer le point de vue dominant dans la synthèse conclusive.

Quel que soit son objet, l'article consiste toujours en une argumentation en faveur du point de vue de l'auteur¹⁹, qui vise à y présenter et promouvoir sa recherche.

Le point de vue de L1/E1 peut être exprimé par une énonciation personnelle : les objectifs, choix terminologiques et méthodologiques sont souvent précisés au moyen de *nous*, voire *je*, rattachés à des verbes métadiscursifs.

Mais en vertu de l'objectivation caractéristique du discours scientifique, ce point de vue se construit principalement dans une énonciation au présent, où prime le délocuté, avec le recours à des tours impersonnels ainsi qu'à un *on* à valeur universalisante et indéfinie, englobant et dépassant les références personnelles au locuteur et à l'interlocuteur (*on le sait, on comprend mieux pourquoi*).

Si les contenus sont ainsi pris en charge par un énonciateur universalisant, le sujet modal se manifeste dans des énoncés impersonnels par des coups de force assertifs, comme l'utilisation de la modalité déontique dans des tours caractéristiques de la phraséologie de l'article (*il faut reconnaître, on doit, force est de...*).

Observons l'exemple (12) :

(12) Chacun à leur manière, **tous ces exemples militent en faveur** d'une approche unifiée et homogène des citations directes et indirectes d'une part, libres ou contraintes d'autre part (FDL 19, p.157).

Alors que l'approche en question a été introduite au début de l'article comme un choix théorique de l'auteur (*nous voudrions montrer, nous soutiendrons*), cette phrase inaugurant la conclusion apparaît comme un coup de force de l'assertion : par la modalisation que porte le verbe, et le statut syntactico-sémantique des exemples, ceux-ci sont présentés comme responsables d'une action de militantisme. L'expression, quasi lexicalisée, fait apparaître une forme de surénonciation routinisée, induite par la phraséologie même. Rapporté à l'économie du texte, cet énoncé est assez représentatif du fonctionnement énonciatif de l'article, qui se caractérise par un transfert de l'instance énonciative : explicitement mis en scène comme responsable de la textualité et de la conceptualisation qui s'y élabore, L1/E1 disparaît selon un procédé de désinscription énonciative, l'argument apparaissant alors comme indépendant de tout locuteur.

Ce parcours énonciatif montre qu'on n'a pas d'un côté un énonciateur universalisant, et d'un autre, surgissant sporadiquement, une présence auctoriale qui s'exprimerait de manière univoque par une énonciation personnelle : c'est par la tension entre effacement énonciatif et immixtion du sujet modal que se définit la prise en charge énonciative dans l'article. En permettant le passage et la dilution de la frontière entre énonciation personnelle et universelle, l'usage ambivalent de *on* traduit cette tension, par laquelle le point de vue de L1/E1 se positionne comme point de vue surplombant et tire son autorité, comme le montre également le dialogisme dans :

(13) Ce n'est évidemment pas une redécouverte du personnage classique, du héros réaliste ; au contraire, ce qui se profile ici, c'est un sujet frappé d'indistinction (...) (RLV 28, p. 36).

L'opposition à un point de vue implicite, doublement marquée par la négation et le connecteur *au contraire*, et appuyée par la focalisation, sert l'argumentation en faveur du point de vue de L1/E1, l'adverbe *évidemment* venant encore renforcer l'autorité que ce point de vue doit à sa position de surplomb.

5.2 Modes d'insertion et évaluation des autres points de vue attestés dans le champ disciplinaire.

La posture de surénonciation tient à la logique énonciative du genre de l'article et de sa phraséologie : elle résulte notamment des marques dialogiques du type de celles que nous venons d'évoquer, où un point de vue implicite permet à L1/E1 de faire valoir le sien ; c'est

¹⁹ Y compris dans les cas de signatures plurielles, la norme d'usage veut que ce point de vue soit unifié.

aussi l'effet que produit la mise en scène d'autres points de vue présentés comme des points de vue attestés dans le champ.

Il importe en effet pour l'auteur de l'article de situer son approche par rapport à d'autres ; s'il doit pour ce faire s'y référer explicitement, le renvoi à d'autres travaux ne fonctionne pas toujours sur le mode de la transparence : il peut emprunter les voies de l'évocation voire de l'allusion (Boch, Grossmann, 2002 ; Grossmann, 2002). Dans tous les cas cependant, et bien qu'il soit possible pour L1/E1 de procéder momentanément à un simple état des lieux qui le conduit provisoirement à s'effacer, la mention d'autres approches s'inscrit toujours dans la visée argumentative du texte, de sorte que le point de vue de l'auteur se présente dans une position de surplomb.

5.2.1 *Un énonciateur autonome*

Si des ambiguïtés énonciatives demeurent, un ensemble de procédés de distanciation sont mis en œuvre dans le texte pour que la voix de l'auteur soit clairement distinguée de celle d'autrui. Cela peut aller jusqu'à nier le rôle de co-constructeur des savoirs de I2/e2, dans les cas où la référence à I2/e2, postposée au contenu propositionnel, est introduite par une formule comme *voir aussi* : L1/E1 se présente ainsi comme seul responsable des propos ; signalant toutefois qu'ils ont été produits aussi par d'autres, l'auteur se montre en cela fidèle à la déontologie scientifique, et retire de cette stratégie le double bénéfice de la légitimité du dit, et de son attribution.

5.2.2 *Effacement de la source du point de vue*

La mention de points de vue attestés dans le champ n'implique pas nécessairement, on l'a dit, une identification exhaustive de leur source énonciative. Il existe en effet nombre d'identifications sans nom d'auteur, qui peuvent prendre des formes différentes. Il peut s'agir d'étiquettes généralisant des positions du champ (*les stylisticiens, les nominalistes, les détracteurs de [telle conception]*), de désignations hyperonymiques (*les auteurs*), ou d'identifications indéterminées (*certains, d'aucuns, on*), voire implicites, seul un verbe épistémique en construction passive ou infinitivale étant représenté (par ex. dans *analyser X comme ... revient à ...*).

Tout comme dans les dictionnaires, L1/E1 s'octroie, par les étiquettes généralisantes, le privilège de la nomination des paradigmes ; ce procédé peut par ailleurs s'accompagner d'une position d'arbitrage, L1/E1 s'attribuant le rôle de tiers en proposant une alternative nouvelle dans un débat. Les autres formes d'identification sans nom d'auteur fonctionnent sur un principe d'indétermination de la source énonciative, et produisent des effets de surénonciation :

(14) Les groupes que l'on dénomme **parfois** « constructions détachées » (appositions, adjectivales ou participiales, constructions absolues), par leur nature de prédication seconde, **sont souvent traitées comme (...)**. Une **approche quelque peu normative** tente de justifier le fonctionnement de ces groupes (...). (LF 135, p.100).

on observe une dépréciation des approches ainsi désignées, et une connivence avec un lecteur idéalement positionné comme maîtrisant suffisamment le champ pour être apte à décoder l'implicite.

5.2.3 *Evaluation des points de vue attestés dans le champ*

Parfois, les thèses sont mentionnées sans que L1/E1 donne explicitement son point de vue, leur recontextualisation et leur agencement textuel servant l'enchaînement argumentatif²⁰. Mais, le plus souvent, les points de vue d'autres auteurs font l'objet

²⁰ Dans les cas de désaccord par exemple, le point de vue peut être disqualifié simplement par la négation ou par des connecteurs d'opposition.

d'évaluations positives ou négatives de la part de L1/E1, qui signale ainsi son accord ou son désaccord.

(15) Dans son étude, il écrit que [citation]. **L'excellente** description que cet auteur donne des emplois de ko (...) (FDL 19, p.70).

L'axiologique positif, conjoint à l'effacement énonciatif, place L1/E1 dans la position dominante de celui qui juge de la qualité scientifique des travaux de ses pairs.

De manière générale, l'évaluation, qu'elle soit positive ou négative et concerne un point de vue pris en charge ou non par L1/E1, se fait sur la base de critères de scientificité : la précision, la clarté, la profondeur d'analyse – opposée au sens commun – mais aussi la nouveauté – par rapport à ce qui est qualifié d'*ancien* ou de *traditionnel* – en sont les paradigmes privilégiés. On trouve ici une caractéristique commune aux deux genres. Parce qu'elle emprunte en outre des tours objectivants tout en se présentant comme modérée, l'évaluation dans l'article confère à L1/E1 les propriétés de l'ethos scientifique, orientant ainsi le lecteur dans le sens escompté par l'auteur.

5.3 *Un surénonciateur décentré*

Le point de vue de L1/E1 se trouve valorisé par la hiérachisation énonciative, qui sert l'argumentation. Mais la cohérence textuelle et conceptuelle ne doit pas masquer le fait que L1/E1, loin d'être une instance homogène et unifiée, se présente au contraire comme une instance décentrée, qui adopte provisoirement certaines positions antagonistes,

(16) Dans ces conditions, ne ferait-on pas mieux de reconnaître que ce que nous nous obstinons à concevoir comme une forme de démonstration, c'est-à-dire de citation, portant sur le contenu d'un discours objet, n'est en fait qu'une simple extension de ce qui est décrit par le locuteur ? (FDL 19, p.154)

selon une stratégie de reconstruction du processus de la découverte qui manifeste un effet de surénonciation renforcé par la question rhétorique. Plus largement, L1/E1 revient sur ses propres assertions pour les commenter, adoptant ainsi une attitude métadiscursive, comme le montre le dédoublement énonciatif entre le corps du texte et les notes de bas de page ci-dessous :

(17) Le fait qu'**immanquablement**^a, pour les items lexicaux, la dénomination débouche sur une relation de sens codée permettant l'utilisation de la dénomination pour les occurrences du concept général dénommé nous a conduit in fine à poser le caractère sémantique codé comme trait définitoire des dénominations métalinguistiques : il y a dénomination, parce que l'item lexical a un sens codé ou préconstruit.

[En note :] a. **Le immanquablement est bien sûr trop fort, puisque l'on peut fort bien**, pour des items lexicaux comme *or, eau, chat*, etc., renoncer à un sens descriptif ou représentationnel et adopter, précisément à cause de leur proximité dénominative, le mode de fonctionnement causaliste (la *référence causale*) postulé pour les noms propres par Kripke (1972) et Devitt (1974 et 1976). (CDP 36, p.27).

Le jeu complexe des instances énonciatives, au niveau de la note et du dédoublement qu'elle introduit – c'est aussi un jeu avec les normes du genre – pose la question de leurs rapports : surénonciation et sousénonciation s'entremêlent, la note invalidant le dit, mais fonctionnant aussi comme forme de garantie de l'objectivité de l'assertion.

Décider dans ce cas précis du rattachement des instances énonciatives à L1/E1 suppose donc de concevoir plus largement la figure de l'auteur dans l'article comme une instance clivée qui va jusqu'à assumer ses diverses facettes et même ses contradictions. Simulant la découverte, imposant son point de vue sur le monde, et, socialement, son identité de chercheur, il est ce surénonciateur multiple qui se présente à la fois comme le responsable du texte, de la recherche qui y est présentée, et comme la science elle-même, ou son représentant.

Conclusion

L'effacement énonciatif propre au discours théorique semble bien jouer, dans les deux genres, un rôle de surénonciation. Dans les dictionnaires comme dans les articles, la construction d'un point de vue d'auteur s'effectue à travers l'immixtion du sujet modal, sous le couvert de l'énonciateur universel. Dans les dictionnaires, si les rôles alternent (didactique, épistémologique, critique...), du point de vue énonciatif, ils sont subsumés par une instance qui se présente comme homogène et englobante. Les effets de surénonciation s'appuient alors sur les possibilités offertes par le dictionnaire comme méta-discours : possibilité de sélectionner les entrées, de distinguer différents points de vue sans les intégrer obligatoirement ou à l'inverse, de présenter un point de vue qui domine structurellement les autres. Dans l'article, le surénonciateur se constitue par transferts de l'instance énonciative, hétérogène et mise en scène jusque dans ses contradictions. L'effet de connivence apparaît davantage, notamment dans les références à d'autres auteurs. La visée argumentative prend donc des formes différentes dans les deux genres : dans le dictionnaire, elle semble s'effacer pour mieux atteindre son but, grâce au style assertif de l'énonciation historique. Dans l'article scientifique, elle repose directement sur la pluralité des énonciateurs, et sur la figure d'un auteur qui, tout en se présentant comme une caution de scientificité, instanciable en tant que telle à l'envi, n'a de cesse d'affirmer sa singularité.

Terminons par une interrogation : a-t-on vraiment besoin, en linguistique de l'énonciation, de la notion de surénonciation ? Prise en elle-même, la notion n'offre pas de prise originale sur le fonctionnement de phénomènes énonciatifs isolés, déjà bien étudiés. Son intérêt est qu'en rendant plus lisible le lien qui peut exister entre effacement énonciatif et visée argumentative, elle met en évidence les effets pragmatiques de la multiplicité et de la hiérarchisation des instances énonciatives ; l'ensemble des procédés linguistico-discursifs mis en œuvre pour poser L1/E1 en figure d'auteur surplombante ravale en effet de facto le point de vue des énonciateurs secondaires. Le préfixe « sur » ne doit pas cependant faire illusion : il ne représente aucunement la maîtrise par le sujet de son discours, mais traduit plutôt le fait que l'argumentation, inscrite dans la langue, s'inscrit tout aussi « naturellement » (c'est-à-dire quoi qu'on fasse) dans le discours, et dans les genres qui le constituent. Les configurations opérées par les genres ne pré-déterminent pas entièrement l'usage singulier que peuvent en faire les scripteurs. En se constituant comme auteurs, ils peuvent exploiter les règles du genre – voire s'en jouer – mais sont aussi joués par lui.

Bibliographie

- ALI BOUACHA, M., (1995), « De l'ego à la classe de locuteurs : lecture linguistique des *Méditations* », *Langages*, 119, 79-94.
- BEACCO, J.-C. (dir.) (1992), *Ethnolinguistique de l'écrit*, *Langages*, 105.
- BENVENISTE, E., (1966/ 1974), *Problèmes de linguistique générale*, t. I et II, Paris, Gallimard.
- BOCH, F., GROSSMANN, F., (2002), « Se référer au discours d'autrui, quelques éléments de comparaison entre experts et néophytes », *Enjeux*, 54, 41-51.
- BRES, J., VERINE, B., (2002), « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue*, 19, Paris, Orphrys, 159-169.
- BRONCKART, J.-P., dir., (1985), *Le fonctionnement des discours*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- COUTURIER, M. (1995), *La Figure de l'auteur*, Paris, Seuil.
- FLØTTUM, K., (2002), « Polyphonie au niveau textuel », *Romansk Forum*, 16, 339-350, <http://www.digbib.uio.no/roman/Art/Rf-16-02-2/fra/Flottum.pdf>
- GRIZE, J.-B. (1990), *Logique et langage*, Paris-Gap, Orphrys.
- GROSSMANN, F., (2002), « Les modes de référence à autrui : l'exemple de la revue 'Langages' », *Faits de langue*, 19, 255-262.

- GROSSMANN, F., (2003), « Du discours rapporté au discours autorisé, le maniement des noms d'auteur dans l'article en Sciences Humaines », *Estudios de Lengua y Literatura francesas*, 14, 9-26.
- JACOBI, D., (1999), *La communication scientifique: discours, figures, modèles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- MAINGUENEAU, D., COSSUTTA F., (1995), « L'Analyse des discours constituants », *Langages* 117, 112-125.
- MOSCHLER, J., REBOUL, A., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- NØLKE, H., (1983), « Les adverbies paradigmatiques ; fonction et analyse », *Revue Romane*, 23, Copenhague, Akademisk Forlag.
- PHILIPPE, G., (2002), « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur » in Amossy, R., dir., *Pragmatique et analyse des textes*, Université de Tel-Aviv, 17-34.
- PLANTIN, C. (2002), article « Explication », in P. Charaudeau et D. Maingueneau, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil, p.251-254.
- RABATEL, A., (2003), « L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation », *Estudios de Lengua y Literatura francesas*, 14, Université de Cadix, 33-61.
- SIMONIN GRUMBACH, J., (1975), « Pour une typologie des discours », in Kristeva J., Milner, J.-C., Ruwet, N., dir., *Langue, discours, société: pour Émile Benveniste*, Paris, Editions du Seuil, 85-121.
- SWALES, J., (1990), *Genre Analysis: English in academic and research settings*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WILMET, M., (1998, 2ème éd.), *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot.